

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 11 juillet 2024 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2024

Présents : 9 / 13 : Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M. DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel

Absents : 4/13 : Mme REUTER Dominique, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin, Mme COLLOMB Valérie

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. SENOT Laurent a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

MARCHE 2023-05 Lot 1 Avenant 2

Vu la délibération DEL2023-049 du 4 octobre 2023 attribuant les lots 1 à 11 + 14,

Vu la délibération DEL094-1 du 15 mai 2024 portant acceptation de l'avenant 1,

Vu les besoins d'ajustements du marché,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de porter un avenant au contrat du lot 1 tel que :
Montant initial : 309 720.54 €HT
Montant de l'avenant 1 : 10 399.00 €HT
Montant de l'avenant 2 : 2 182.00 €HT
Nouveau montant : 322 301.54 €HT soit une augmentation de 4.06%

Tva 20% portant le nouveau montant à 386 761.85€TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET